

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 102 (1976)

**Heft:** 17

**Artikel:** Faire du neuf avec du vieux: une panacée?

**Autor:** Weibel, Jean-Pierre

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-72948>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**A propos de l'exposition « Rénovation de bâtiments anciens », Lucerne, 26-30 août 1976**

## Faire du neuf avec du vieux: une panacée?

*Si l'on considère que la construction d'immeubles, commerciaux ou locatifs, ne saurait être que le reflet des activités des industries primaires de notre pays, il est évident que des proportions raisonnables n'ont pas été respectées des années durant. Cette constatation, certes utile pour la planification d'un avenir plus équilibré, n'est d'aucun secours immédiat pour une industrie de la construction aux prises avec une chute abrupte du nombre et du volume des mandats. Même si devait se confirmer la tendance à la reprise économique que pensent discerner certains milieux, elle ne saurait avoir rapidement une incidence positive dans le domaine de la construction. En effet, le coup de semonce de la récession incitera le secteur privé à une grande prudence dans les investissements immobiliers ; de plus, la reprise ne saurait être telle qu'elle entraîne des besoins à couvrir rapidement. Il est en outre prévisible que les moyens mis à disposition par les pouvoirs publics pour atténuer les rigueurs de la récession par des mandats supplémentaires ou avancés trouveront leur limite sans avoir empêché qu'un certain nombre d'entreprises disparaissent. De plus, les faillites d'entreprises risquent de peser lourd dans les comptes des fournisseurs déjà confrontés avec un marché où sont trop volontiers oubliées les règles d'une saine éthique professionnelle et commerciale.*

*A la recherche de nouveaux débouchés propres à atténuer la brutalité de la récession et à préparer un avenir possible, donc plus modeste, les spécialistes de la construction se sont tournés avec espoir vers la rénovation d'immeubles existants. Bien sûr, le volume des travaux possibles ainsi que la limite vite atteinte des possibilités d'expression architecturale n'ont guère de quoi enthousiasmer des professionnels venant de connaître une période exceptionnellement féconde. Par contre, ces tâches empreintes de modestie correspondent bien aux préoccupations des investisseurs, soucieux de concentrer leurs moyens sur des activités productrices, à la demande de logements essentiellement concentrée sur une catégorie de prix hors de portée pour des immeubles neufs non subventionnés et aux souhaits de nombreux citoyens déplorant les modifications apportées ces dernières années au visage de leur cité.*

*Sur ce dernier point, force est de constater que le remplacement dans nos villes de bâtiments anciens, voire vétustes, mais intégrés à la vie citadine par la présence de logements ou d'établissements publics populaires, par des immeubles uniquement commerciaux, aussi intéressants qu'ils puissent être du point de vue architectural, s'est trop souvent fait au mépris parfait des gens attachés à leur cité. Sans vouloir*

*assimiler automatiquement la notion d'ancienneté à celle de beauté, on peut imaginer des ensembles urbains qu'il eût été préférable de conserver dans leur intégrité, plutôt que de les panacher de constructions modernes et d'en détruire le seul charme, celui d'un certain équilibre de volume et de style. L'urbanisation de nouvelles zones périphériques constituait sans aucun doute un meilleur champ d'activité créatrice.*

*La rénovation d'anciens immeubles est-elle une tâche mineure ? Certainement pas, s'il s'agit non seulement d'une opération purement cosmétique portant sur les façades, mais d'adapter un immeuble à la fois aux besoins des habitants d'aujourd'hui et aux possibilités actuelles de la technologie du bâtiment. Aussi bien l'évolution de la notion du confort de l'habitation que les exigences posées par le coût accru de l'énergie ou le bruit dans nos cités actuelles posent des problèmes parfois plus ardu斯 que dans de nouvelles constructions. Enfin, il est certainement souhaitable d'offrir au propriétaire d'un immeuble une longévité accrue, grâce à une meilleure résistance aux intempéries, par exemple.*

*Les perspectives offertes par ce que l'on peut presque appeler un nouveau marché ont certainement suscité des espoirs disproportionnés. D'une part, le chiffre d'affaires à en attendre ne peut être que modeste et constitue un appoint et non un remplacement. Certes, on peut imaginer que la fourniture d'équipements neufs peut atteindre un volume respectable, mais limité tout de même par le nombre d'immeubles anciens existants.*

*Que ce soit au stade du projet ou de l'exécution, la rénovation est une spécialité nécessitant des connaissances et des équipements bien précis. Elle a stimulé l'imagination, comme en témoigne la multiplication des entreprises offrant leurs services dans ce secteur. Par leur regroupement dans une association — Pro Renova —<sup>1</sup>, certaines d'entre elles s'efforcent d'offrir une bonne image de marque et une information sérieuse, ce qui est louable. Il est à souhaiter qu'elles réussissent également à faire respecter des pratiques professionnelles et commerciales saines, sans lesquelles l'industrie de la construction court des risques injustifiables et continue de rencontrer de toute part une attitude méfiante, voire hostile.*

*Quand le bâtiment va, tout va : cela ne s'applique certes pas qu'au profit réalisé, mais à la qualité, ainsi qu'au climat dans lequel se déroule son activité.*

JEAN-PIERRE WEIBEL.

<sup>1</sup> Voir en page 292 de ce numéro « Quels sont les buts de Pro Renova ».